

REGLEMENT INTERIEUR DE LA 2^{eme} BOURSE AUX JOUETS

Jouets d'occasion, anciens, BD, Livres enfants

ORGANISEE PAR LE Club de Badminton Le Volant Libercourtois

Article 1 :

La manifestation dénommée « Bourse aux jouets » organisée par l'Association Sportive Le Volant Libercourtois se déroulera **le samedi 29 octobre 2022 de 9h à 17h (ouverture public)** dans la salle Léon DELFOSSE, Mairie de Libercourt.

Article 2 :

La Bourse aux jouets est ouverte exclusivement aux particuliers et, interdite aux professionnels.

Les participants devront retourner à l'adresse indiquée :

- La demande d'inscription dûment remplie.
- Une photocopie de la carte d'identité (recto-verso)
- Le règlement intérieur signé.
- Le paiement correspondant à la réservation.
- Une adresse mail valide.

Les originaux des pièces d'identités devront obligatoirement être présentés le jour de la manifestation.

Article 3 :

La réservation minimale doit être de 1 table, **limitée à 2 tables par exposants.**

Le coût est de 6,00€ pour une table et de 12€ pour 2 tables.

Article 4 :

La disponibilité maximale des tables est limitée à 50 soit au maximum 50 exposants. Des chaises sont mises à disposition des exposants.

Chaque table mesure 180cm x 80cm. En aucun cas les exposants ne pourront venir avec leur propre table et chaise.

Article 5 :

Le règlement des réservations se fera uniquement **par chèque** libellé à l'ordre du Volant Libercourtois.

Ce chèque sera déposé en banque au lendemain de la manifestation.

Article 6 :

Les réservations sont nominatives et chaque emplacement devra être occupé par un seul marchand.

Toute concession de droit d'occupation est strictement interdite et pourra entraîner l'exclusion du marchand.

Article 7 :

Les enfants exposants devront **en permanence** être en présence d'une personne majeure et resteront sous son entière responsabilité.

Article 8 :

L'absence de l'exposant pour quelques raisons que ce soit ne donnera droit à aucun remboursement du droit de place.

Article 9 :

Les emplacements sont attribués par le club organisateur.

Les emplacements disponibles seront automatiquement attribués au club organisateur, Le Volant Libercourtois.



Article 10 :

L'entrée dans la salle Léon DELFOSSE est interdite avant 07h30.
L'installation des stands devra se faire de 07h30 à 9h00 et les lieux devront être quittés au plus tard à 17h30.
Tout emplacement réservé et non occupé à 09h00 sera considéré comme libre.

Article 11 :

Tous les emplacements devront être tenus dans un parfait état de propreté. Il est expressément interdit de jeter à même le sol des papiers, cartons ou quelque objet que ce soit.
Des poubelles seront à disposition au niveau de la buvette.

Article 12 :

Les animaux sont formellement interdits dans la salle.

Article 13 :

Les participants seront inscrits sur un registre de police rempli par les organisateurs. Ledit registre sera transmis à la Mairie de Libercourt.

Article 14 :

Chaque participant devra se soumettre aux éventuels contrôles des services de police ou de gendarmerie, des services fiscaux et de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes et pouvoir justifier de son identité.

Article 15 :

Ne sont autorisés, dans le cadre de la bourse, que les jouets non neufs et les collections (BD, Cartes Pokémon, LEGO, Playmobil etc.)

La vente de vêtement, les objets de brocante sont strictement interdits

De même :

La vente d'armes de toutes catégories est interdite.

La vente d'animaux est interdite.

La vente de produits alimentaires et de boissons est interdite.

L'Association Sportive Le Volant Libercourtois se réserve l'exclusivité de la vente de boissons et de la restauration.

Article 16 :

Chaque exposant s'engage à respecter les consignes de sécurité et sanitaires qui lui seront données par les organisateurs.

Article 17 :

Les organisateurs se réservent le droit d'expulser tout exposant ne respectant pas ce règlement ou gênant le bon déroulement de la manifestation.

Article 18 :

Les organisateurs se dégagent de toutes responsabilités en cas de vol, perte ou détérioration sur les stands (objets exposés). Les participants reconnaissent être à jour de leur assurance responsabilité civile.

Article 19 :

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure.

Le.....2022

Signature

Précédée de la mention « lu et approuvé »



Organisateur : Le Volant Libercourtois

Adresse : - Le Volant Libercourtois, 7 rue Eugène RINGEVAL, 62820 Libercourt

Personne physique

ATTESTATION demande d'inscription 2^{ème} BOURSE AUX JOUETS

Se déroulant le samedi 29 octobre 2022
à Libercourt - 62820, Salle Léon DELFOSSE

Je soussigné(e),

Nom : Prénom

Né(e) le à Département : Ville :

Adresse :

CP Ville

Tél. Email :

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le par

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant(e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.
(Article R321-9 du Code pénal)

Fait à le

Signature

Prix 6€ la table samedi 29 octobre 2022 de 9h à 16h

Nombre de tables de 1.80m :.....x 6€ =€

Ci-joint le règlement par chèque de€ pour l'emplacement à l'ordre du Volant Libercourtois

A retourner avant le 16 OCTOBRE 2022 à :

Monsieur PALARZ Dominique
7 RUE EUGENE RINGEVAL
62820 LIBERCOURT

